



Adoption simple changement de nom de famille

Par evah

Bonjour,

La mère de mon fils de 21 ans et son mari vivent en Ethiopie ils désirent avec mon consentement faire une adoption simple de mon fils, quelle seront mes droits à la suite de cette procédure? Quelle sont les documents que je dois leurs fournir pour permettre cette procédure? Et si je dois faire une attestaton me délestant de mes droits quelle sont les termes exacte de cette attestation. En vous remerciant veuillez agréer l'expression de mes salutation distinguées.